

. "Parfaire la construction de la nation ivoirienne".
Justice transitionnelle et récit national en Côte d'Ivoire
Delphine Griveaud

► **To cite this version:**

Delphine Griveaud. . "Parfaire la construction de la nation ivoirienne". Justice transitionnelle et récit national en Côte d'Ivoire. Documenter les violences. Usages publics du passé dans la justice transitionnelle, 2020, 9-782371-541351. halshs-02950785

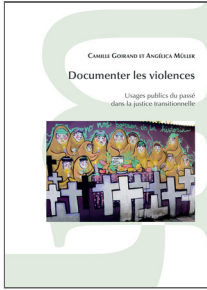
HAL Id: halshs-02950785

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02950785>

Submitted on 1 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Camille Goirand et Angélica Müller (dir.)

Documenter les violences Usages publics du passé dans la justice transitionnelle

Éditions de l'IHEAL

Chapitre XI – « Parfaire la construction de la nation ivoirienne ». Justice transitionnelle et récit national en Côte d'Ivoire

Delphine Griveaud

Éditeur : Éditions de l'IHEAL
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2020
Date de mise en ligne : 25 septembre 2020
Collection : Travaux et mémoires
ISBN électronique : 9782371541368



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2020

Ce document vous est offert par Campus Condorcet



Référence électronique

GRIVEAUD, Delphine. *Chapitre xi – « Parfaire la construction de la nation ivoirienne ». Justice transitionnelle et récit national en Côte d'Ivoire* In : *Documenter les violences : Usages publics du passé dans la justice transitionnelle* [en ligne]. Paris : Éditions de l'IHEAL, 2020 (généré le 26 septembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheal/8943>>. ISBN : 9782371541368.

Ce document a été généré automatiquement le 26 septembre 2020.

Chapitre XI – « Parfaire la construction de la nation ivoirienne ». Justice transitionnelle et récit national en Côte d’Ivoire

Delphine Griveaud

- 1 Ultime pic de violence¹ d’une « guerre civile en pointillé² », les élections présidentielles de novembre 2010 en Côte d’Ivoire ont engagé, entre partisans civils et militaires d’Alassane Ouattara et de Laurent Gbagbo, une crise ouverte et sanglante dont l’arrestation de ce dernier par les forces armées françaises, le 11 avril 2011, est considérée comme l’épilogue. Le mois suivant, a été officiellement annoncée la création d’une commission vérité et réconciliation. Alors, on savait seulement qu’elle serait dirigée par Charles Konan Banny, membre éminent du Parti démocratique de Côte d’Ivoire, ancien premier ministre d’union nationale en 2005, et ex-gouverneur de la Banque centrale d’Afrique de l’Ouest. L’enjeu de départ de la Commission dialogue, vérité, réconciliation (CDVR) ivoirienne semblait tout tracé : forger une idée nouvelle de la nation, loin de l’instrumentalisation délétère de l’ivoirité des années 1990 et 2000.
- 2 C’est sur ce concept identitaire que la guerre civile semble avoir pris racine et autour de lui que se sont cristallisés des enjeux fonciers, économiques, politiques, militaires et sociaux. L’ivoirité, qui consiste à être né de père et de mère ivoiriens, est un concept qui a été développé par des intellectuels du régime d’Henri Konan Bédié, successeur de Félix Houphouët-Boigny à la présidence de la République en 1993 (voir encadré 1). C’est au nom de l’ivoirité que l’Assemblée nationale a remis en cause, en 1994 et en 1998, les droits de vote et les droits fonciers des étrangers. Ces droits ont été accordés par Félix Houphouët-Boigny aux populations des pays alentour appelées massivement à venir travailler en Côte d’Ivoire par le pouvoir colonial puis par lui-même, et qui s’y sont ensuite installées de façon durable. Ces populations, présentes surtout dans le nord du pays où vivent les groupes voltaïques, les Malinkés et les Dioula, se sont alors trouvées exclues de cette nouvelle essence ivoirienne. Sur le plan politique, pour Henri Konan

Bédié en 1995, puis pour Laurent Gbagbo en 2000, l'inscription de l'ivoirité dans le code électoral puis dans la Constitution a clairement servi à évincer un adversaire dans la course à la présidentielle, Alassane Ouattara. L'ivoirité de cet ancien premier ministre de Félix Houphouët-Boigny a alors été mise en doute en raison de son origine dioula et burkinabée. L'instrumentalisation de ce concept par les partis au pouvoir, l'administration, l'armée, et bientôt une partie de la population, a entraîné de multiples formes de discrimination, d'exclusion, d'humiliation envers ceux qui ne possédaient pas l'ivoirité, y compris au sein de l'armée³. En 2002, une partie de cette dernière y trouva les justifications d'une rébellion militaire qui a scellé la partition du pays en deux et marqué le début d'une période violente, rythmée par des violations des droits humains, des exactions menées par des escadrons de la mort, des répressions, mais également par plusieurs accords de paix successifs sous tutelle internationale⁴.

Encadré 1 – La scène politique ivoirienne

Le devant de la scène politique ivoirienne est saturé depuis les années 1990 par des personnages incontournables : Félix Houphouët-Boigny, père de l'indépendance acquise en 1960 par la Côte d'Ivoire, qu'il a présidée jusqu'à sa mort en 1993, ainsi que les candidats à sa succession, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara, qui ont travaillé à ses côtés, et Laurent Gbagbo, considéré comme l'éternel opposant. À la mort d'Houphouët, Henri Konan Bédié, alors président de l'Assemblée nationale, a pris l'intérim de la présidence de la République et la tête du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Le PDCI, créé par Félix Houphouët-Boigny et d'autres grands planteurs ivoiriens, est resté le parti unique jusqu'au retour du multipartisme en 1990. Vainqueur des élections de 1995, Henri Konan Bédié est demeuré président de la République jusqu'en 1999, destitué par le coup d'État du général Gueï. Il s'est cependant maintenu à la tête du PDCI au cours des années 2000 et 2010. En 2000, Laurent Gbagbo a été élu président de la République face au général Gueï. Il a alors délégué la présidence du parti qu'il avait créé dans la clandestinité en 1983, le Front populaire ivoirien (FPI) et est resté président de la République jusqu'à la crise post-électorale de 2010-2011. Ce fut alors au tour d'Alassane Ouattara d'être Président. Ancien premier ministre de Félix Houphouët-Boigny entre 1990 et 1993, ancien gouverneur de la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest, ancien directeur adjoint du Fonds monétaire international, il a été réélu en 2015. Il dirige depuis 1999 le Rassemblement des républicains (RDR), parti né d'une scission avec le PDCI en 1994.

- 3 Bien que les commissions de vérité brésilienne et ivoirienne aient toutes deux été créées en 2011 puis aient remis leur rapport final à leurs gouvernements respectifs en décembre 2014, elles ont évolué dans des espaces géographiques bien éloignés et leurs responsables n'ont pas échangé entre eux. Toutes deux nées des « bonnes pratiques » internationales de la politique de justice transitionnelle, ces commissions ont mis en lumière des violences aux temporalités extrêmement différentes, dans des rapports à l'étranger distincts et au gré de modalités de travail et de logiques de nomination résultant de rationalités propres. Au Brésil, la Commission nationale de la vérité (CNV) a été créée plus de trente ans après la fin de la dictature, fruit d'une volonté politique tardive marquée par la publicisation d'archives jusque-là tenues secrètes. En Côte d'Ivoire, c'est un mois après la fin officielle de la crise qu'a été créée la Commission

dialogue, vérité et réconciliation (CDVR). La rapidité de ce signal donné aux observateurs internationaux et à la société ivoirienne, en apparence favorable à une reconnaissance des violations commises, a distingué la CDVR de la quasi-totalité des commissions de vérité latino-américaines⁵. Mais ce signal a été envoyé alors que la situation du pays était loin d'être apaisée. À ce moment-là, les traces des conflits et des violences étaient partout, des milices non identifiées réfugiées aux frontières libériennes pillaient encore des villages à l'ouest du pays, nulle archive officielle n'était rendue publique. Quant aux protagonistes de la crise, ils ont continué d'occuper le devant de la scène politique. Les présidents de la République et de l'Assemblée nationale, Alassane Ouattara et Guillaume Soro, étaient alors les dirigeants politique et militaire de la rébellion engagée en 2002, vainqueurs de la crise post-électorale. En face, l'ancien président Laurent Gbagbo, élu en 2000, a été arrêté en avril 2011 par l'armée française puis incarcéré à La Haye, en attente de jugement par la Cour pénale internationale (CPI) en tant que co-auteur indirect pour quatre chefs de crimes contre l'humanité : meurtres, viols et autres violences sexuelles, actes de persécution et autres actes inhumains. Ainsi, au Brésil et en Côte d'Ivoire, des processus de justice transitionnelle radicalement différents se sont déroulés. Leur comparaison met en lumière les variations de la mise en œuvre des normes de justice, selon qu'elles s'appliquent à un système de répression construit dans le cadre d'un régime autoritaire ou bien concernent une sortie de conflit.

- 4 Au-delà de ces contextes et temporalités, le paradoxe propre au cas ivoirien – nommer un ambitieux membre du PDCI à la tête d'une institution censée neutraliser les conflits politiques – a soulevé une question cruciale : qui participe au travail ? Au Brésil, les secteurs touchés par les répressions passées ainsi que des professionnels du droit et de l'histoire ont été invités à participer. En Côte d'Ivoire, ce sont des professionnels de la politique qui se sont approprié le travail. Or, dès la création de la CDVR, ils ont été entraînés dans des jeux politiques bien éloignés de la recherche de la vérité et de la réconciliation. En effet, la CDVR est née d'un compromis entre Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara qui cherchaient à mettre un frein aux ambitions présidentielles d'un éminent membre du PDCI, Charles Konan Banny, en le nommant à un poste depuis lequel il lui était interdit de se présenter à l'élection présidentielle. Les ambitions de ce dernier n'étaient pas nouvelles⁶ et il était alors perçu comme un futur candidat à la présidentielle d'octobre 2015⁷. Durant le mandat de la CDVR, cette rumeur a été ébruitée partout, dans les médias, dans tous les milieux internationaux, au sein des réseaux associatifs et politiques de tous bords. Vrai ou faux, ce « piège » tendu par Alassane Ouattara à Charles Konan Banny a été l'objet de discussions, stratégies et frustrations au sein et autour de la CDVR, comme en témoigne le conseiller spécial du président de la CDVR en charge des relations avec les partenaires internationaux :

« Le président de la République voulait inscrire dans la durée la Commission — dans la durée de son mandat. Une sorte de piège pour Charles Konan Banny. Et Charles Konan Banny racontait avec beaucoup d'humour qu'un piège, quand tu sais que c'est un piège, n'en est plus un⁸. »

- 5 Pour la compréhension des processus de construction de la mémoire historique et leur comparaison, la perspective ivoirienne soulève une question fondamentale : comment pèsent, sur le travail de mémoire mené par les commissions, les caractéristiques de leurs protagonistes et les jeux de pouvoir auxquels ils s'adonnent ? Dans le cas ivoirien, comment les membres de la CDVR ont-ils tenté, à chaque étape du travail de cette Commission, de construire une « juste mémoire⁹ » ? Si cet objectif est largement

partagé par l'ensemble des commissions vérité réconciliation¹⁰, les formes d'encadrement politique et social de leur travail ont participé à façonner les spécificités de chaque cas. En Côte d'Ivoire, trois temps ont rythmé le travail de construction d'un récit national mené par la Commission. Le premier a été celui de la composition du mandat, des orientations générales et du personnel de la CDVR ; le deuxième celui de la constitution des sources et d'une recherche dirigée de la vérité ; et le troisième celui de la (non) publicisation du récit. Ce chapitre propose au lecteur de les suivre pas à pas.

Encadré 2 – Éléments d'enquête et de méthode

Ce chapitre s'appuie sur des matériaux recueillis au cours de deux enquêtes de terrains distinctes. La première a consisté dans une observation participante en tant qu'assistante de programme durant six mois, entre février et août 2014, au sein d'une organisation internationale qui proposait à la Commission une expertise reconnue en matière de justice transitionnelle. Depuis cette position, différents types de documents ont été recueillis : supports de formation et d'enquête de la CDVR, documents institutionnels émis par la Commission et le gouvernement, procès-verbaux et notes d'observation (ateliers de travail de la Commission et de ses partenaires techniques et financiers, réunions diverses). Le second séjour de recherche s'est déroulé à Abidjan de mars à mai 2015. Il a été l'occasion d'accéder à de nouveaux documents, comme le volume I du rapport final de la CDVR, alors encore tenu secret. Il a également donné lieu à une trentaine d'entretiens semi-directifs, avec des membres de la CDVR (commissaires, conseillers du président, assistants, chauffeurs), des membres d'organisations internationales et de la société civile ivoirienne, ainsi que des militants et responsables politiques. Les parcours et liens entre les membres de la commission centrale et les conseillers du président de la CDVR ont fait l'objet d'une étude quantitative visant à caractériser ces groupes. Elle porte sur 8 des 16 conseillers du président de la CDVR, ainsi que sur les 7 membres de la commission centrale encore en activité à la fin du mandat.

La mise en place de la CDVR : dialogue national et « culture ivoirienne »

- 6 Les premiers pas de la Commission ont constitué une étape cruciale durant laquelle ont été posés un cadre opérationnel et une interprétation du mandat, mais une direction a également été conférée à ses travaux. Ils ont été fortement marqués par la présence d'une minorité au sein de la Commission, dont les caractéristiques participent à la construction d'un cadre d'interprétation de l'histoire d'un conflit national. Les orientations du travail de la CDVR ont en effet été définies par les enjeux politiques qui la traversent, mais également par les trajectoires, positions et pratiques antérieures de ses membres. La construction du travail s'est inscrite dans le rapport entretenu par ses acteurs avec la justice transitionnelle et ses normes définies au niveau international, d'une part, avec la figure de Félix Houphouët-Boigny, d'autre part. Comment les acteurs ont-ils interagi avec les figures imposées par la norme internationale et la situation politique nationale, pour construire les cadres d'interprétation de la crise ivoirienne,

celui de la Commission et de son mandat ? Que disent ces pratiques de la manière dont ces protagonistes se sont pensés et ont pensé la crise ?

Encadré 3 – La CDVR : composition et rapport final

La CDVR était composée d'une commission centrale et de 37 commissions locales, une par région et plusieurs dans le district autonome d'Abidjan. Lors des auditions des victimes, des « plateformes de la société civile » ont également été constituées en appui aux commissions locales. Au sein de la Commission centrale siégeaient un président, trois vice-présidents représentant la chefferie traditionnelle, la communauté chrétienne et la communauté musulmane, ainsi que sept commissaires. Parmi ces derniers, Odette Kouamé est décédée en 2013, Djégué Kane Diallo a été écartée après son arrestation au Mali pour fraude financière en 2012 et le footballeur Didier Drogba ne s'est jamais présenté. Les quatre autres ont été attachés à des commissions spécialisées : « recherche des causes profondes du conflit », « auditions des victimes et enquêtes », « réparations » et une sous-commission « genre » au sein de la commission de recherche sur les causes profondes du conflit. A également été créée en cours de route, par le cabinet du président de la CDVR, une commission Mémorial, coordonnée par le chef de cabinet, qui avait pour tâche de proposer une politique de mémoire au gouvernement.

Le rapport final de la CDVR est composé de 6 volumes. Le volume I est un rapport narratif relatif au conflit, au mandat de la CDVR, à ses travaux et à ses recommandations. Les volumes suivants portent, respectivement sur les consultations nationales (vol. 2), les dépositions (vol. 3), les travaux de la commission réparation (vol. 4), les recommandations de la CDVR (vol. 5), la commission Mémorial (vol. 6).

- 7 Au sein de la Commission, seuls certains membres pensaient les orientations stratégiques et exécutaient les opérations. D'abord, dans la composition de la Commission centrale, le gouvernement et les Nations unies ont imposé les personnalités choisies. Ensuite, de son côté, son président, Charles Konan Banny, entouré d'une équipe de conseillers pour la plupart déjà présents lors de sa primature, a disposé d'une certaine marge de manœuvre pour associer effectivement ou non ces personnages aux travaux de la Commission ; ce qu'un de ses conseillers considère, entre humour et dénigrement, comme le « folklore » de la CDVR¹¹. Ainsi n'a-t-il pas convoqué une fois le comité exécutif auxquels participaient ses vice-présidents ou encore le comité consultatif où siégeaient des responsables politiques et de la société civile. Dans ces conditions, l'organisation et la production du travail de la Commission ont avant tout reposé sur la forte assise du président de la CDVR et de son cabinet, comme le souligne Cheikh Boikary, vice-président de la CDVR :

« Bon, il y avait beaucoup de gens à la CDVR qu'on ne connaissait pas, que seul le président connaissait, beaucoup de conseillers et de personnalités, et on ne savait pas ce qu'ils faisaient exactement... Beaucoup de personnes autour de lui, dans son cabinet, etc. Il était plutôt en relation avec ces gens-là qu'avec les commissaires. Il y avait plus ou moins deux entités parallèles¹². »

- 8 La composition du cabinet du président était très marquée socialement, économiquement et politiquement. Tous ses membres étaient aisés, avaient occupé des

positions élevées dans les secteurs universitaire, politique et économique, disposaient de nombreuses connexions entre eux et de contacts avec de grandes figures politiques et culturelles contemporaines. Ensuite, ils avaient tous des profils internationalisés : à l'exception d'un seul des membres du cabinet, tous ont réalisé leurs études à l'étranger, dans des pays du Nord. Tous parlaient plusieurs langues et voyageaient régulièrement. Enfin, tous les conseillers interrogés affichaient leur proximité avec le PDCI, encartés ou non. Cette centralité de l'ancien parti unique est l'expression du poids qu'il continuait à exercer sur la vie politique et la distribution des ressources politiques, autour d'une élite nationale aux liens sociaux denses. Parmi les commissaires centraux et conseillers spéciaux, il existait ainsi de très nombreux liens antérieurs à leur collaboration dans la CDVR, familiaux, amicaux, professionnels ou politiques. Le cas du seul commissaire membre de l'opposition est éclairant à cet égard. Si sa désignation a répondu au principe du « quota » prévu pour la représentation de l'opposition, il était aussi un ami de lycée d'un autre commissaire, ancien professeur de l'un des conseillers spéciaux, ancien collègue du président de la Commission et de son directeur de cabinet à l'université de Cocody avec qui il avait travaillé plus de trente ans, sur des projets communs dont un livre écrit ensemble.

- 9 Mais la composition et la définition du rôle de la CDVR se sont inscrites par ailleurs dans le rapport de force politique national, celui de la défaite et de l'écrasement du FPI de Laurent Gbagbo, grand perdant de la crise post-électorale. Son mandat a ainsi été conçu par ses promoteurs comme un outil du « Dialogue » national, dans la droite ligne du processus de construction nationale engagé par Félix Houphouët-Boigny depuis les années 1960. Aussi les participants à la Commission insistent-ils sur le caractère national du travail engagé, arrangeant au passage les rhétoriques de la justice transitionnelle et minimisant le rôle des partenaires internationaux dans la mise en place du travail de la CDVR. Interrogé à ce sujet, Franck Ekra, conseiller spécial du président de la Commission pour les relations avec les partenaires internationaux, a eu une réaction épidermique et a souligné l'ancrage de ses travaux dans la « culture ivoirienne » :

« Jusqu'aux mots du président de la République pour nous donner les instruments de notre mission, c'est nous qui les avons écrits. On a tout piloté nous-mêmes. On a considéré qu'on devait faire de l'acculturation. [...] Et pourquoi ? Parce que justement ICTJ et HCHR considèrent qu'ils doivent assumer une position de *leadership* dans les processus de transition. Nous l'avons refusé. Moi, je me suis occupé des relations internationales. [...] Attention, c'est un outil culturel. Pourquoi elle s'appelle CDVR ? L'outil de dialogue fait partie de la culture ivoirienne¹³. »

- 10 Quant à lui, Léonard Kodjo, directeur de cabinet du président de la CDVR et chargé de la Commission Mémorial, oppose les principes internationaux de la résolution de conflit aux « cultures ivoiriennes » et propose donc d'en « acclimater » les mécanismes :

« Quand Banny m'a dit réconciliation, je lui ai dit : moi, j'ai réfléchi là-dessus. Il ne faut pas qu'on fasse ce que les Nations unies veulent qu'on fasse parce que ça ne mènera nulle part. En revanche, voyons comment les conflits sont traités dans les différentes cultures ivoiriennes, et voyons comment acclimater tout cela¹⁴. »

- 11 Cette acclimatation repose symboliquement sur l'inclusion du terme « dialogue » dans la dénomination de la CDVR, ce qui constitue une référence directe aux « Journées du Dialogue » organisées par Félix Houphouët-Boigny au cours de sa présidence. Ces journées étaient elles-mêmes une réactualisation d'un rituel plus ancien, l'Abissa, en cours dans le royaume N'Zima, au sud de la Côte d'Ivoire. Période de charivari, qui autorise la critique et la ridiculisation des autorités au travers de chants et rituels,

l'Abissa est un temps de libération de la parole et des passions mais aussi de pardon, et permet à la fois les dénonciations des abus du pouvoir, le contrôle de leur expression et la relégitimation du pouvoir. Selon le directeur de cabinet du président de la CDVR, Léonard Kodjo, à la fin des années 1960 Félix Houphouët-Boigny avait détourné ce rituel pour tenter de rétablir un consensus social de plus en plus étioilé, en créant à chaque moment de crise des réunions consultatives de représentants de tous les citoyens au cours desquelles ces derniers étaient autorisés à exprimer librement leurs griefs devant le chef de l'État. La légende veut que ceux-ci en soient toujours repartis apaisés. « Pourquoi ne pas réessayer ce que Houphouët a fait ?¹⁵ » conclut-il.

- 12 Cette interprétation du mandat de la Commission s'est donnée à voir sans cesse, tant dans son rapport narratif, que dans les discours de son président ou au cours de la cérémonie de son installation. L'ordonnance portant le statut de la CDVR lui a assigné des missions très standardisées, conformes aux bonnes pratiques internationales : rechercher la vérité sur les événements sociopolitiques passés, entendre les victimes, proposer des réparations, « obtenir la reconnaissance des faits par les auteurs et le pardon consécutif », « guérir les traumatismes subis », sur un modèle sud-africain empreint de justice réparatrice. Cette ordonnance n'en chargeait pas moins la CDVR de contribuer à l'émergence d'une conscience nationale. Le rapport final de la CDVR, dont deux des trois rédacteurs, les historiens Léonard Kodjo et Frédéric Grah Mel, avaient pour objets de recherche principaux l'histoire du PDCI et de Félix Houphouët-Boigny, a mis en avant ce dialogue, qui faisait planer l'ombre du père de la Nation sur la Commission. Les derniers mots du rapport narratif (vol. 1) rappellent ainsi son injonction à « parfaire la construction de la Nation ivoirienne, tâche à la réalisation de laquelle le président Félix Houphouët-Boigny nous a exhortés, peu avant sa disparition¹⁶ ».

Encadré 4. Félix Houphouët-Boigny et le PDCI-RDA

Félix Houphouët-Boigny, médecin de profession, possédait plusieurs grandes plantations de cacao et de café. Il a d'abord été chef de canton et héritier de la charge royale de son sous-groupe Baoulé, les Akoué. À l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, Félix Houphouët-Boigny, qui cumulait déjà d'importantes fonctions en Côte d'Ivoire et en France dont il était l'interlocuteur privilégié, prit la tête du gouvernement ivoirien. Le parti qu'il avait fondé en 1946 avec d'autres syndicalistes agricoles ivoiriens pour l'émancipation de l'homme noir, le PDCI-RDA, devint alors le parti unique. Resté au pouvoir jusqu'à sa mort, « le Vieux » jouissait d'une réelle popularité auprès d'une large majorité de la population ivoirienne¹⁷. Dans l'imaginaire national, parce que héros de la lutte contre la métropole, parce qu'homme de dialogue et de paix reconnu pour ses méthodes de résolution de conflits et de gestion des hommes, il a revêtu les attributs de la « sagesse africaine »¹⁸. Son ombre plane encore lourdement sur la scène politique nationale, dont tous les protagonistes depuis le début des années 2000 se sont réclamés de son héritage, à un moment donné, y compris son opposant historique Laurent Gbagbo.

- 13 Les rédacteurs du rapport de la CDVR, dont certains, comme Franck Ekra, se disent « ricœurophile », ont conçu le « travail de mémoire » comme une façon de « sauver le passé pour servir le présent¹⁹ ». Ponctué de références non explicites et sans guillemets

à Paul Ricoeur, le rapport envisage la mémoire comme le véhicule d'une identité nationale consensuelle et désirable. Dans ses recommandations, la commission Mémorial propose ainsi d'instituer une date annuelle à laquelle se jouerait en diffusion nationale un « Rituel national de mémoire » en trois actes. Cette proposition théâtrale, rédigée par le directeur de cabinet du président de la CDVR, met en scène cinq factions d'une Côte d'Ivoire brisée qui partent de points opposés d'une place et qui finissent par se réunir au centre en clamant être ivoiriennes au-dessus de tout. Lors du dernier acte, les Ivoiriens unifiés prêtent allégeance à l'État et chantent l'hymne national²⁰. C'est depuis ce cadre d'interprétation du mandat de la CDVR que se sont déroulées ses opérations fondamentales : auditions des victimes, des témoins et des auteurs de violations des droits humains, et audiences publiques.

Faire émerger la vérité, entre formulaires à cases et audiences cathartiques

- 14 Les auditions des victimes et des auteurs de violences ainsi que les audiences publiques sont les principales sources au travers desquelles les acteurs de la CDVR ont cherché à faire émerger la vérité. Les auditions ont été effectuées par des membres d'ONG et de commissions locales. La composition de ces dernières a rencontré des difficultés car certains des notables locaux ne disposaient pas des compétences littéraires pour exécuter le travail et d'autres ont été jugés partiaux. Dans le contexte d'une récente sortie de conflit entre différentes ethnies, groupes religieux et sociaux, la consonance du nom de famille de l'interlocuteur, l'usage inopiné ou non de telle langue maternelle, mais également le lieu, parfois une mosquée, un temple, une église, ont ainsi pu constituer des cadres contraignant l'expression du témoignage. Lors d'un entretien mené en avril 2015, le président de la plateforme de la société civile de la CDVR de Daloa, au centre ouest de la Côte d'Ivoire, également preneur de déposition, dénonçait une instrumentalisation politique de l'opération :

« Je n'ai pas aimé qu'on utilise les victimes pour un quelconque candidat. Si moi je viens vers vous, je vous explique que je vous écoute en tant qu'agent de la CDVR. Les autres [agents de la CDVR] ils disent : "L'argent va venir, mais pas avec celui qui est là au gouvernement ; si vous votez pour M. Banny votre situation va être réglée au plus vite ; car il y aura des actions à l'endroit des victimes". Chacun repart avec le sentiment d'être courtisé politiquement ; et par l'une des personnes qu'ils pourraient approcher dans le cadre d'une catharsis, alors imagine en plus le sentiment que tu en ressors ! C'est quelque chose dont j'ai témoigné, et les victimes me racontaient la même chose. J'ai même été appelé pour qu'on me dise que telle ou telle personne les a réunis [les associations de victimes] pour les apprêter à recevoir les émissaires de M. Banny. Il me demande si je suis au courant et me dit : "Ils nous ont dit que c'est faux que le président [de la République] lui a donné 16 milliards [pour le fonctionnement de la CDVR], et que seul M. Banny a les moyens de réparer les victimes à coup de 100 milliards". C'est la victime qui me dit ça. Et quand ça devient un, deux, trois, quatre personnes, je n'ai plus le droit de me taire. »

- 15 Dans la pratique, les grilles d'entretien utilisées par les Commissions locales étaient des formulaires à cases, proposant des typologies pré-établies et délimitant le récit des expériences individuelles. Au début de la grille d'entretien utilisée par tous les agents de la CDVR pour mener enquêtes et auditions, se trouvait la case « nature de l'incident ». Le terme « incident » désignait ici la violation des droits humains commise,

euphémisme manifeste qui participa à poser des bornes à la transmission des expériences vécues et à mettre à distance l'émotion. Une ou plusieurs des options pouvaient alors être cochées : homicide, disparition, enlèvement, déplacement forcé, destruction de biens, blessures graves, torture et mauvais traitement, autre. Les questions ouvertes restaient factuelles, telles que : « précisez qui a fait quoi » dans la rubrique identifiant l'auteur de la violation. Après six pages présentant des questions à réponses fermées, seule une demi-page était consacrée à la transcription par l'agent d'un récit proposé par le déposant, qui devait fournir un « compte rendu spontané de l'incident rapporté ».

- 16 Les audiences publiques ont été organisées entre le 8 et le 30 septembre 2014. Elles se sont déroulées à huis clos, dans un salon du très luxueux Hôtel du Golf à Abidjan, devant un tribunal réunissant les commissaires centraux installés sur une table en arc de cercle où s'affichaient les mots de l'ancien président Félix Houphouët-Boigny, slogan adopté par la Commission : « Parfaire la construction de la nation ivoirienne ». Les audiences y ont été filmées, puis montées et diffusées à la télévision nationale, comme l'indiquait le directeur de cabinet de la CDVR : « nous, sachant l'effet que nous voulions obtenir, nous avons fait un enregistrement intégral, pour diffuser un élément monté dont la cohérence était restaurée »²¹. La petite salle, en amphithéâtre, ne pouvait réunir plus d'une quarantaine de personnes. Dans le public, des visages connus étaient réunis : des salariés de la CDVR, des représentants des chefferies traditionnelles et des représentants des partenaires internationaux. Les quelques journalistes qui furent autorisés à accéder à la salle se virent confisquer leurs stylos, enregistreur, bloc-notes. C'est au regard du conflit qui traversait encore la société ivoirienne que le directeur de cabinet du président de la Commission justifia ces dispositions :

« C'était trop dangereux parce que quand la CDVR était créée il n'y avait pas encore la paix. [...] Quand une partie des protagonistes est au pouvoir et que la plaie est encore béante évidemment ils n'ont pas très envie d'exposer les faits. Aux audiences, une femme raconte sa torture par les rebelles. Tout cela évidemment ne peut pas être projeté sans précautions en direct. Parce qu'il y a dénonciation d'un bord politique²² ? »

- 17 Ces audiences publiques ont constitué l'opération la plus médiatisée par la Commission. Aucune n'a fait l'objet de publications aussi régulières et abondantes que ces audiences publiques sur la page Facebook de la CDVR, son interface privilégiée. Elle n'y afficha pourtant la nature des affaires traitées que dans vingt-cinq cas sur quatre-vingt-un. Selon le rapport final de la Commission, ses membres ont considéré ces audiences comme le double instrument d'une catharsis collective et d'un dévoilement de la vérité :

« Phase opérationnelle la plus visible et la plus spectaculaire du processus [...], les audiences publiques représentent l'aspect cathartique du processus [...] puisqu'en se racontant et en écoutant la parole des auteurs, la victime est apaisée. [...] La commission est une accoucheuse de vérité, une sorte de Socrate qui incite à la prise de parole sincère et qui instaure un espace de convergence entre les protagonistes²³. »

- 18 Selon ces termes, la vérité a donc surgi d'une rencontre-dialogue ; vérité cathartique scellant la fusion entre vérité et réconciliation, les deux derniers termes présents dans la dénomination de la Commission. Pourtant, seule une audience sur les quatre-vingt-une déclarées a confronté réellement auteur et victimes indirectes d'un crime. Durant cette audience, le dialogue s'est établi entre les parties et les membres de la Commission ou bien entre elles et le public vers qui elles s'orientaient pour adresser

leur récit. Mais victimes et auteurs de violations des droits humains ne se parlaient pas entre eux. De manière comparable à la commission sud-africaine, les « experts et scientifiques ont voulu percevoir les auditions comme un *face-à-face* des victimes et des bourreaux susceptible de devenir, dans l'effusion, *rencontre*. Le problème est que ce face-à-face n'a pas lieu²⁴ ». En Côte d'Ivoire, les auteurs de violations de droits humains n'ont pas participé au processus. Violé, battu, puis enrôlé dans des milices, le jeune homme présent lors de l'audience publique mentionnée, seul auteur à avoir participé, a entamé son propos en se présentant en tant que victime : « Je suis victime. Et j'y ai participé [...] ». Par ailleurs, le plus souvent, le rapport de la Commission n'a rendu compte que d'auditions de victimes et de témoins, comme dans sa conclusion générale : « 72 000 victimes et témoins ont fait des dépositions qui ont apporté un éclairage significatif sur les violations des droits humains que la Côte d'Ivoire a connues entre 1990 et 2011²⁵ ». Cet ensemble de paroles individuelles dirigées, émergeant des victimes, a été envisagé et compris comme exprimant une mémoire collective du conflit.

Travail de mémoire et opacité de la vérité

- 19 Depuis la clôture des travaux de la CDVR, les traces de cette mémoire semblent flotter dans les limbes. La diffusion des enregistrements des audiences publiques a été interdite par le ministère de la Communication et les documents écrits produits par la Commission sont tenus au secret : rapports des consultations nationales, différents volumes du rapport final, archives des travaux des différentes commissions thématiques et locales – si elles existent. Le dialogue promu par la CDVR, mené à huis clos ou tenu secret, a été déconflictualisé puisqu'il n'a jamais incriminé directement les responsables politiques. Il a également été déjudiciarisé puisqu'il n'a jamais donné lieu à condamnation pénale. Il est resté sous le contrôle du gouvernement, qui a gardé en dernière instance la main mise sur le processus de recherche de la vérité. Seul le premier volume du rapport final a finalement été rendu public, deux ans après la clôture des travaux de la Commission, après la réélection sans encombre d'Alassane Ouattara à la présidence de la République. Mais la nature déconflictualisée et lissée de ce rapport a laissé peu de place à la pluralité des narrations de la crise. Or, il coexiste en Côte d'Ivoire plusieurs vérités, qui se sont affichées dans les propos des militants pro-Gbagbo ainsi que dans les réponses données aux consultations nationales réalisées par la CDVR en 2012. Entre le 26 décembre 2012 et le 15 février 2013, 48 561 questionnaires ont été administrés dans toutes les régions et les deux districts autonomes d'Abidjan. Cette enquête a été gérée par un cabinet de consultant, appuyé par la CDVR et l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci), avec pour objectif général de connaître les besoins, la perception et les attentes de la population en ce qui concernait le processus de réconciliation en cours. Selon ses résultats, une majorité d'Ivoiriens estimait que Ouattara était responsable de la crise. Pourtant, le rapport relatif à ces consultations nationales, première opération réalisée par la CDVR et qui représentait le volume II de son rapport final, n'a pas été rendu public par le chef du gouvernement. Le gouvernement n'a d'ailleurs pas hésité à délivrer sa propre version sur la question, au travers du rapport de la Commission nationale d'enquête en 2012 :

« La crise post-électorale est née du refus du président sortant, Monsieur Laurent Gbagbo de reconnaître les résultats du scrutin du 28 novembre 2010 tels que certifiés par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et reconnus par

la communauté internationale, régionale et sous régionale. Il s'est ensuivi de massives violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire²⁶. »

- 20 En ce qui concerne les violations des droits humains, le rapport final de la CDVR se dispense de toute explication relative aux dynamiques des violences partisans et au sens politique du conflit, comme dans ces deux phrases qui clôturent sa section IV.1, intitulée « description des violations » :

« Ces violations, souvent à relent tribal ou motivées par l'appartenance à une région, à une ethnie, sont apparues dans certains cas comme de véritables massacres. Elles sont également apparues, souvent, comme simplement gratuites, c'est-à-dire motivées par la recherche du gain facile²⁷. »

- 21 Les violences y apparaissent comme le produit d'événements sporadiques tels que « le coup d'État de décembre 1999 ; la rébellion de 2002 et les affrontements consécutifs ; la crise postélectorale de 2011 et ses répliques »²⁸. La vérité construite par la Commission s'affiche, elle, comme très consensuelle, ne situant aucune responsabilité dans un camp ou dans l'autre. Tout en délivrant une documentation relative aux violations passées des droits humains, concise et anonyme, toute en statistiques et typologies, le rapport propose une analyse et une interprétation de celles-ci qui ne désignent aucune responsabilité claire parmi les détenteurs du pouvoir. Cette absence de matière a été co-construite par les protagonistes de la CDVR, dont les opérations sont restées opaques pour les commissaires centraux, les partenaires internationaux et les représentants de la société civile. En effet, les archives relatives au travail de la CDVR ne sont rassemblées en aucun fonds dédié et n'ont pas fait l'objet d'une réflexion préalable. La mise en place d'un système de gestion de l'information, « poste avancé du Mémorial » et donc du travail de mémoire, est intervenue à la fin de l'année 2013, après le premier mandat de la CDVR. En réalité, les documents et données recueillis par la CDVR ont été progressivement éparpillés entre, d'une part, une nouvelle Commission pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes de Côte d'Ivoire (Conariv), qui travaille sur les listes des victimes recensées par les enquêteurs de la CDVR²⁹, d'autre part, le cabinet privé de l'ex-président de la CDVR, d'autres bureaux privés ou encore les disques durs privés des uns et des autres. L'un des entretiens menés au printemps 2015, auprès de la conseillère du président chargée des relations avec la société civile et secrétaire de la commission « enquête et auditions », s'est déroulé dans un bureau où étaient empilés, dans et au-dessus d'un haut placard, des fiches sur papiers des auditions des victimes, remplies par les enquêteurs de la CDVR l'année précédente. « C'est moi qui ai fait tout ça, c'est bien naturel que je les garde ! », a-t-elle expliqué en riant³⁰.

Conclusion

- 22 En Côte d'Ivoire, le rapport des consultations nationales (volume II du rapport final), celui des auditions des victimes (volume III) ainsi que les quatre-vingt-un enregistrements des audiences tenues à huis clos n'ont pas été rendus publics. Selon les organisations internationales qui l'ont accompagné, comme pour les organisations de la société civile ivoirienne, la CDVR est un véritable échec³¹. Sur le plan de la politique nationale, elle prolonge les rapports de force du champ politique au sein desquels elle est née, dans un contexte marqué par l'anéantissement du FPI, dont un seul membre était présent dans la Commission composée pour le reste de membres de la coalition alors au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix

(RHDP). La CDVR a permis au gouvernement d'écarter un adversaire potentiel dans la course électorale et de montrer patte blanche à la communauté internationale tout en maîtrisant en dernière instance le processus de recherche de la vérité. Outre ses atouts pour le gouvernement d'Alassane Ouattara, elle représentait de nombreuses opportunités pour son président, Charles Konan Banny, adversaire potentiel du chef d'État sortant dans la compétition présidentielle d'octobre 2015. Instrument de dépolitisation du conflit, la CDVR ivoirienne a permis à son président de se forger une image située à bonne distance des responsables de la crise et de se montrer comme héritier privilégié de Félix Houphouët-Boigny, la nostalgie pour le « père de la Nation » représentant une ressource politique et électorale de taille. Pour lui, cette commission a également été l'occasion d'opérer un premier maillage géographique, de capter et de distribuer quelques ressources sur le territoire national en vue des élections, notamment dans l'ouest du pays resté sans *leader* depuis l'emprisonnement de Laurent Gbagbo à La Haye et la perte du FPI dans des luttes intestines.

- 23 Sur le plan de la justice transitionnelle, le cas de la commission ivoirienne permet d'apporter un nouvel éclairage à l'ingénierie transnationale des commissions de vérité ainsi qu'aux formes de justice dites alternatives. En effet, en ce qui concerne le travail de mémoire, le contraste avec la CNV brésilienne est saisissant et souligne l'ampleur de la marge d'appropriation du dispositif par ses différents acteurs, qu'il s'agisse des gouvernements, d'organisations partisans ou non gouvernementales, de dirigeants politiques, chacun cherchant à tirer parti du travail et des ressources de l'international et de la Commission.

NOTES

1. L'auteure remercie Sandrine Lefranc pour avoir accompagné et conseillé la recherche dont rend compte ce texte, et Sylvain Antichan pour avoir éclairé sa rédaction.
2. J.-P. Dozon, *Les Clefs de la crise ivoirienne*, Paris, Karthala, 2011.
3. C. Vidal, « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 », *Revue africaine de sociologie*, vol. 7, n° 2, 2003, p. 45-57.
4. Accords de Linas-Marcoussis en 2004 et de Ouagadougou en 2007.
5. S. Lefranc, *Politiques du pardon*, Paris, PUF, 2002.
6. « Élection présidentielle 2005 : réaction sur la candidature annoncée de Charles Konan Banny », *Ivoir'press*, 11/10/2004.
7. Charles Konan Banny a déposé sa candidature présidentielle pour le PDCI en décembre 2014, quatre jours après la remise du rapport de la CDVR au chef de l'État. Plusieurs fois, durant son mandat à la tête de la Commission, il avait fait des déclarations en ce sens qui laissaient peu de place au doute, à l'image de cet entretien lors d'une émission de télévision en septembre 2013 : « Je chéris fièrement les symboles de la nation. Je les ai vus naître. Je suis également saisi par la fièvre des bâtisseurs. C'est pourquoi je ne conçois pas qu'on puisse considérer, en dépit de mon expérience, qu'il me soit interdit d'avoir une ambition pour la Côte d'Ivoire ». Dans « Kokoyalé : Côte d'Ivoire, terre d'espérance ! L'introduction du Premier ministre Charles Konan Banny, Président de la CDVR », *Abidjan.net*, 21 septembre 2013.

8. Entretien réalisé avec Franck Ekra, avril 2015.
9. P. Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.
10. K. Andrieu, *La Justice transitionnelle : de l'Afrique du Sud au Rwanda*, Paris, Gallimard, 2012.
11. Entretien avec Franck Ekra, avril 2015.
12. Entretien avec le Cheikh Boikary, avril 2015.
13. Entretien avec Franck Ekra, avril 2015. Les acronymes désignent l'*International Center for Transitional Justice* (ICTJ) et le *United Nations High Commissioner for Human Rights* (UN-HCHR), le bureau du Haut-Commissaire des Nations unies pour les droits humains.
14. Entretien avec Léonard Kodjo, avril 2015.
15. Entretien avec Léonard Kodjo, avril 2015.
16. République de Côte d'Ivoire, CDVR, *Rapport final*, vol. 1, décembre 2014, p. 125.
17. J.-P. Dozon, *op. cit.*, p. 109.
18. C. Vidal, *op. cit.*, p. 171.
19. Cette expression renvoie à la notice « Memoria » de Jacques Le Goff dans l'*Encyclopédie*, Einaudi, 1982, p. 347-400. Comme la référence au travail de mémoire, elle défend l'idée d'une juste mémoire à l'ambition politique et normative.
20. République de Côte d'Ivoire, CDVR, *Rapport final*, vol. 6, décembre 2014.
21. Entretien avec Léonard Kodjo, avril 2015.
22. Entretien avec Léonard Kodjo, avril 2015.
23. République de Côte d'Ivoire, CDVR, *Rapport final*, vol. 1, décembre 2014, p. 97 et p. 43.
24. S. Lefranc, « Un tribunal des larmes. La Commission sud-africaine "Vérité et Réconciliation" », *La Vie des idées*, 8 octobre 2013.
25. République de Côte d'Ivoire, CDVR, *Rapport final*, vol. 1, décembre 2014, p. 124.
26. République de Côte d'Ivoire, *Synthèse du rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011*, Commission nationale d'enquête, juillet 2012.
27. République de Côte d'Ivoire, CDVR, *Rapport final*, vol. 1, décembre 2014, p. 85.
28. *Op. cit.*, p. 95.
29. La Conariv a été créée quelques semaines après la clôture des travaux de la CDVR pour poursuivre la tâche d'indemnisation des victimes. Elle était présidée par l'ancien vice-président de la CDVR, l'archevêque de Bouaké, et composée des mêmes commissaires centraux, mais sans la participation de Charles Konan Banny et de ses conseillers, pour la majorité alors en campagne présidentielle à ses côtés. Les fichiers de la CDVR, tous numérisés, ont été retravaillés par la Conariv et remis au président de la République en 2016.
30. Entretien avec Marie-Paule Kodjo, avril 2015.
31. Voir les rapports sur la CDVR du Groupe de recherche et d'information sur la paix (2015), de l'Institut des hautes études sur la justice (2016), des ONG ivoiriennes LIDHO-MIDH-FIDH (2014), Action pour la protection des droits de l'homme (2015) et Observatoire de la justice transitionnelle (2013).

AUTEUR

DELPHINE GRIVEAUD

Delphine GRIVEAUD est doctorante sous mandat d'aspirante du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) en Belgique et mène une thèse de science politique sur les développements contemporains de la justice restaurative en France, en cotutelle entre l'université catholique de Louvain-la-Neuve et l'université Paris-Nanterre, Institut des sciences sociales du Politique (ISP, CNRS - UMR 7220).